



Contrat de Pays Pays du Grand Bergeracois

Annexe 1 Synthèse du projet de territoire

I – Données de cadrage sur le territoire

- Structure porteuse de la démarche : Association du Pays du Grand Bergeracois

Composées des élus du pays, des communes ou de leurs groupements ainsi que des personnes physiques désireuses de travailler au développement du Grand Bergeracois, l'association est présidée par Serge FOURCAUD (conseiller général de Vélignes)

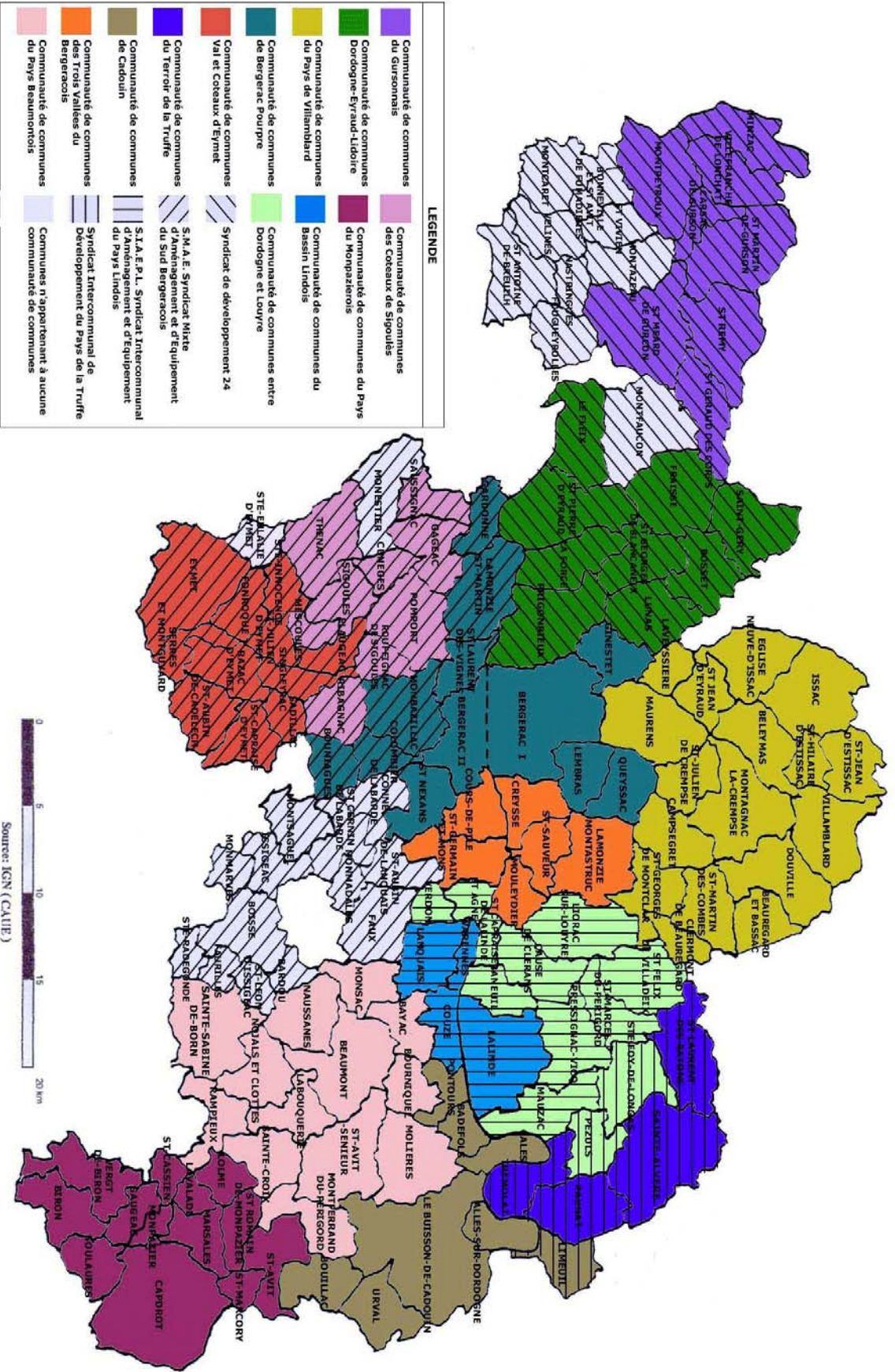
- Composition du territoire : 1 arrondissement ; 14 cantons ; 149 communes
: 96 837 habitants soit une densité de : 47 habitants au km²

- Etat des lieux de l'intercommunalité : Le territoire est couvert par 13 communautés de communes qui regroupent au total 125 communes. (cf carte de cadrage page suivante)

-Eléments de diagnostic :

Faiblesses / Insuffisances	Forces / Atouts
↪ un Pays en zone d'ombre (TIC, routes, voie ferrée...) et qui vieillit	↪ un Pays attractif et qui se développe ↪ des perspectives de désenclavement intéressantes à terme
↪ un Pays mal identifié et concurrencé	↪ un positionnement territorial pouvant être porteur pour "capitaliser" les voisinages
↪ des césures territoriales marquées	↪ une ville centre polarisante et reconnue
↪ une culture des chapelles et un territoire pluriel	↪ une "territorialité" en voie d'organisation (intercommunalité)
↪ une conscience identitaire encore limitée ↪ une image et une communication déficientes	↪ des éléments "symboles" et fédérateurs: la Dordogne, la viticulture, les personnages historiques ↪ des repères historiques et patrimoniaux forts ↪ une qualité de vie et un environnement préservés
↪ une difficulté à assumer ses spécificités industrielles	↪ une réalité et une tradition économiques indéniables (industrie, artisanat, agroalimentaire...)
↪ un professionnalisme et une qualité parfois insuffisants (zones d'activités, promotion, hébergement...) ↪ un manque général d'organisation notamment touristique	↪ des potentialités diversifiées et évidentes : environnement, gastronomie, pôles d'excellence économique... ↪ un début de conscience collective et solidaire

L'intercommunalité en Bergeracois



II - La démarche « Pays du Grand Bergeracois »

1) Les étapes d'élaboration de la charte

Sur l'initiative de 133 communes des 159 qui le composent, le Pays du Grand Bergeracois a obtenu la reconnaissance de son périmètre d'étude le 8 mars 2001.

Le Conseil de Développement a été installé en novembre 2001, les 206 membres qui le composent aujourd'hui représentent de manière équilibrée les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire.

Un comité de coordination de 31 membres a été élu, avec pour fonction d'animer et d'assurer l'exécution des décisions du conseil de développement.

En parallèle à ce travail, élus et acteurs socio-économiques ont lancé la démarche d'élaboration d'un projet de territoire commun à l'échelle du Pays, avec pour objectif de mettre en œuvre des procédures territoriales contractuelles avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Ainsi, différentes études et/ou diagnostics (réalisés par des consultants extérieurs) ont été ou vont être engagés à l'échelle du territoire dans les domaines suivants :

- commerce / artisanat (réalisé)
- emploi formation (réalisée)
- signalétique (réalisée)
- tourisme (réalisée)
- habitat (en cours)
- économie (en cours)
- ressources numériques (à venir)

La synthèse de ces travaux a permis aux acteurs locaux de réaliser un double constat :

- le choix de vivre sur un territoire offensif et ambitieux en se souciant de la notion d'excellence territoriale,
- la qualité, considérée comme l'objectif structurant de la stratégie.

Ce constat a été traduit au travers de trois enjeux transversaux complémentaires et indissociables afin d'aboutir à la stratégie suivante :

- ✓ soutenir la compétitivité
 - ✓ renforcer l'attractivité
 - ✓ favoriser la solidarité
- } ⇒ pour contribuer à la qualité

2) Les étapes d'élaboration du contrat de Pays

Au mois de juin 2003, des ateliers, regroupant élus et membres du conseil de développement, ont travaillé sur les **déclinaisons opérationnelles de la Charte**.

A la fin du mois de juillet, un questionnaire est envoyé à l'ensemble des communes et des communautés de communes afin de **recenser les projets** dont elles avaient connaissance sur leur territoire (publics ou privés).

Un premier projet de **fiches-actions** est présenté lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2003.

Le 18 décembre, un appel à projets est lancé auprès des membres du **Conseil de Développement**, afin de compléter les données recensées auprès des collectivités.

29 janvier – 17 février 2004 : réunions des **commissions thématiques** du Conseil d'Administration pour finaliser et hiérarchiser les fiches-actions, définir des critères de sélection des projets, examiner les projets d'ores et déjà parvenus des communes et communautés

4 mars 2004 : réunion des présidents des communautés de communes afin de compléter la liste des opérations

17 mars 2004 : réunion de la commission de contractualisation procédant à la poursuite de ce recensement et à l'examen des fiches

18 mars 2004 : rencontre technique avec la Direction du Développement Rural du Conseil Régional d'Aquitaine

5 avril 2004 : le Conseil d'Administration valide le projet de contrat afin d'entamer la négociation avec les financeurs ; un délai d'un mois est laissé aux communautés de communes afin de faire parvenir l'ensemble de leurs opérations ; le Conseil d'Administration désigne une commission de négociation.

7 mai : rencontre technique avec le SGAR, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne et la Préfecture de la Dordogne, au siège du SGAR à Bordeaux

17 mai 2004 : réunion de la commission négociation pour examiner la nouvelle mouture du contrat, suite aux remarques techniques du 7 mai.

18 mai 2004 : rencontre entre la commission de négociation et M. Georges LABAZEE, vice-président du Conseil Régional

27 mai 2004 : validation du projet de contrat par le Conseil d'Administration et envoi du document aux financeurs

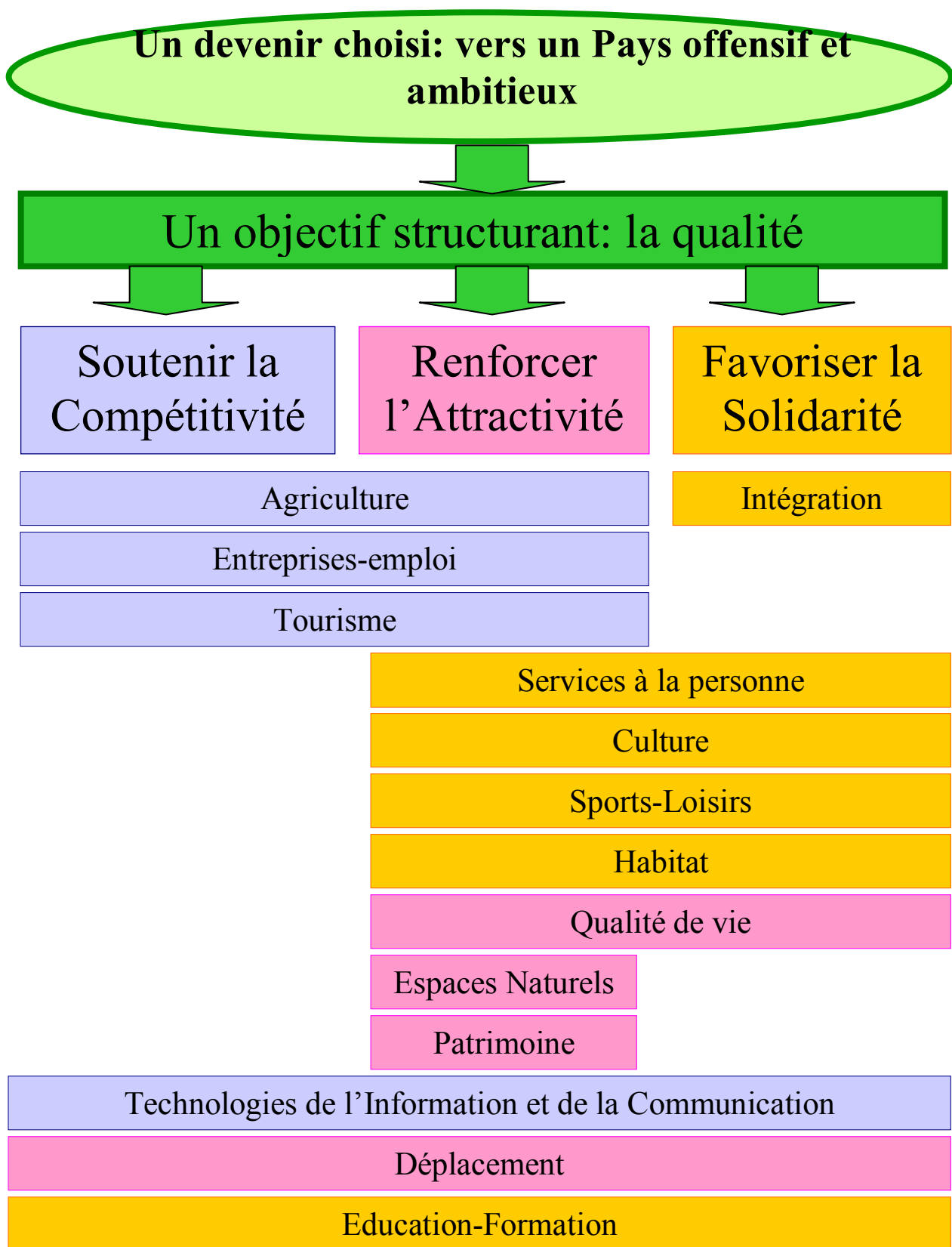
29 juin 2004 : validation du projet de contrat par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional

A venir :

Présentation aux financeurs des volets habitat, tourisme et économie, suite au rendu des études et à la structuration touristique du territoire

Dès janvier 2005 : mise en place du suivi du contrat de Pays

Schéma d'élaboration de la stratégie



III – Les Orientations stratégiques de Développement

→ Un Pays solidaire : « favoriser la solidarité »

La solidarité en tant qu'orientation de développement de la démarche Pays recouvre une triple dimension :

- Territoriale

Elle implique le respect d'une organisation et d'un fonctionnement spatiaux au sein du Pays qui instaurent un système de complémentarité positive, gage d'équilibre et d'équité : positionner les espaces les plus porteurs de développement comme des "motrices" du Pays tout en assurant rediffusion et confortation des autres espaces.

Dans ce cadre, la dimension intercommunale pour la conception, l'implantation et la gestion des équipements et des services s'avère indispensable.

- Sociale

Elle vise une meilleure intégration et donc une plus grande homogénéité de la population du Grand Bergeracois.

Certaines catégories de la population sont plus particulièrement concernées : les sans emplois, les saisonniers et les femmes. Elles doivent être soutenues, prises en comptes et "accompagnées" dans leur démarche d'insertion et de qualification.

Le Pays peut, là également, constituer, de façon transversale, un point de coordination et d'information territoriale adapté.

- Générationnelle

Elle vise à améliorer l'espace de vie de chaque tranche d'âge avec cependant des publics cibles car plus sensibles : la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées.

La sociologie des territoires, l'allongement de la durée de vie, l'attente de plus en plus forte exprimée par les populations en matière de services et d'équipements, y compris en milieu rural, sont des paramètres qu'un Projet de Territoire équilibré et cohérent ne peut ignorer.

C'est là un des objectifs du Pays du Grand Bergeracois pour mieux "servir" ses populations d'aujourd'hui et de demain.

→ Un Pays attractif : « renforcer l'attractivité »

Point charnière entre compétitivité et solidarité, cette orientation traduit la nécessité pour le territoire du Grand Bergeracois de se construire une image forte et reconnue en interne comme en externe dont le label commun est la qualité.

Le gain d'attractivité poursuit concrètement un double objectif :

1. démographique et sociologique :

- maintenir les populations présentes en particulier les jeunes ;
- attirer des populations nouvelles,

2. économique :

- capitaliser les entreprises et filières existantes,
- attirer de nouvelles unités sur le Grand Bergeracois dans différents secteurs d'activités (industrie, commerce, artisanat, services, tourisme, agriculture et viticulture,...) ;

ce qui induit :

- un tissu économique performant, structuré, et ouvert vers l'extérieur ;
- l'optimisation, la rationalisation et la professionnalisation de l'utilisation des équipements et services existants ainsi que la recherche de l'équilibre territorial et social lors de la création de nouveaux équipements et services à la population ;

- un cadre de vie maintenu grâce, en particulier, à :
 - o un parc de logement équilibré territorialement, structuré qualitativement et diversifié socialement,
 - o un environnement naturel et patrimonial préservé et valorisé ;
- un environnement social, culturel,... répondant aux besoins de tous;
- des infrastructures de communications terrestres et virtuelles facilitant et fluidifiant les échanges.

Le tout encadré par une politique d'image et de promotion "qualitative" et offensive, faisant prendre conscience de la réalité et de la diversité du Pays du Grand Bergeracois, d'une part, de l'ensemble de ses atouts et potentialités, d'autre part ; l'objectif étant de cimenter une identité pour mieux la promouvoir.

→ Un Pays compétitif : « Soutenir la compétitivité »

Cette orientation recouvre essentiellement les thématiques liées à l'économie, au sens large du terme, et qui fondent la performance du territoire du Grand Bergeracois aussi bien en interne : maintenir un tissu économique dynamique et des débouchés pour les populations présentes, qu'en externe : capter différents marchés et implanter de nouvelles entreprises.

Le rôle du Pays est de soutenir et de dynamiser les activités économiques présentes sur le Grand Bergeracois en favorisant leur structuration, leur organisation et/ou leur évolution ainsi qu'en se positionnant comme vecteur d'aménagement, de promotion et d'animation.

Le Pays pourra ainsi permettre :

- d'accompagner l'activité agricole dans son processus d'adaptation et de modernisation enclenché depuis plusieurs années sur le Grand Bergeracois ;
- de favoriser la création d'entreprises et d'emplois ainsi que la promotion du tissu d'entreprises existantes ;
- d'aider à la mise en place d'une filière touristique à part entière, professionnelle et structurée ;

tout en s'appuyant sur :

- une offre de formations en adéquation avec les besoins du monde économique ;
- des moyens de communications optimisés par :
 - o la valorisation des perspectives de désenclavement terrestre (routier, autoroutier et ferroviaire) et aérien, facteur essentiel de développement économique
 - o l'utilisation novatrice des TIC, paramètre aujourd'hui majeur pour maintenir et diversifier un tissu d'entreprises et d'unités économiques.

IV – Forme du contrat de Pays

Le programme pluriannuel d'actions élaboré par le Pays du Grand Bergeracois se compose de 22 fiches-actions, qui ont servi de cadre à la sélection des opérations figurant dans l'annexe financière du contrat de Pays. Ces fiches-actions reprenaient les enjeux de la Charte d'eDéveloppement durable, sous un angle opérationnel.

1^{ère} partie : Un Pays Solidaire

- Fiche Action n° 1 : Mise en place de services de transport alternatif
- Fiche Action n° 2 : Favoriser l'accès des personnes aux services et renforcer le tissu / développer les activités scolaires et extra/péri-scolaires
- Fiche Action n° 3 : Multiplier et améliorer les services à tous les âges de la vie

- Fiche Action n° 4 : Encourager l'intégration des personnes en difficulté
- Fiche Action n° 5 : Mise en place d'une politique globale de l'habitat
- Fiche Action n° 6 : Une politique volontaire d'équipement, de mise en réseau et d'animation culturelle
- Fiche Action n° 7 : Développer des installations sportives structurantes pour le territoire et favoriser le partenariat des acteurs

2^{ème} partie : Un Pays Attractif

- Fiche Action n° 8 : Démarches de gestion concertée et d'animation des espaces naturels du Bergeracois
- Fiche Action n° 9 : Gestion et valorisation de la rivière Dordogne et des autres cours d'eau
- Fiche Action n° 10 : Recenser, restaurer et promouvoir le patrimoine et les savoir-faire
- Fiche Action n° 11 : Aménagements de centres-bourgs

3^{ème} partie : Un Pays Compétitif

- Fiche Action n° 12 : Accompagnement des diversifications et des mutations pour répondre aux évolutions de l'agriculture
- Fiche Action n° 13 : Commercialisation et promotion des produits agricoles et viticoles
- Fiche Action n° 14 : Les opérations de type économique : développement et création de Zones d'Activités Economiques (ZAE) et Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)
- Fiche Action n° 15 : Les TIC comme outil de développement privilégié du Pays
- Fiche Action n° 16 : Professionnalisation des fonctions du chef d'entreprises en faveur de l'accès et du maintien des personnes à l'emploi
- Fiche Action n° 17 : Promotion de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et préparation du public à l'emploi
- Fiche Action n° 18 : Employabilité des demandeurs d'emploi et formation professionnelle
- Fiche Action n° 19 : Structuration du Pays du Bergerac en Périgord Pourpre en deux Pôles Touristiques
- Fiche Action n° 20 : Développer l'accueil et la promotion touristique du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre
- Fiche Action n° 21 : Développer les produits et les équipements touristiques structurants du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre
- Fiche Action n° 22 : Animer le Pays du Grand Bergeracois

V - Conclusion

Comprendre le présent pour préparer l'avenir, faire mieux ensemble ce que l'on ne peut faire seul, affirmer son identité pour mieux s'ouvrir sur les voisinages, se soucier du bien-être des populations d'aujourd'hui et de demain, le tout dans un objectif de développement durable, sont les lignes de conduite que se sont fixés les promoteurs du Projet de Territoire du Pays du Grand Bergeracois.